

Procès Verbal de séance du Conseil municipal du 27 février 2018

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf messieurs Laurent PERIE, François BURG, Michel BISMES et David LEBREAUD FAURE, excusés.

Monsieur David LEBREAD FAURE a donné procuration à Madame Roselyne VALETTE.

Madame Corinne FONT est nommée secrétaire de séance.

Début séance : 18 h 30

Ordre du jour :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de délibérer rapidement sur les nouvelles informations transmises par le géomètre et le cabinet de Maître CERNA pour la vente d'une partie de terrain communal à Madame Rochis afin de créer la boulangerie et ainsi pouvoir passer l'acte de vente le 9 mars 2018.

Délibérations :

1- Acquisition d'une partie de parcelle située au bourg par Madame Brigitte Rochis gérante du commerce Le Pétrin De Fontanes - Rectificatif

Au regard de la division de la parcelle C 83, le numéro de la partie de terrain qui sera vendue à Madame ROCHIS porte le n° 1162, sa contenance est de 586 M2.

De plus, Madame le Maire informe l'assemblée que la collectivité doit autoriser le droit d'usage de la parcelle 1163 vers la parcelle 1162 comme indiqué pour la partie matérialisée sur le plan présenté.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2- Gestion des Hydrants et points d'eau d'incendie

Madame le Maire rappelle que la défense extérieure contre l'incendie (DECI), pour les bâtiments est fixé par un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) applicable par arrêté préfectoral au 01 mars 2017.

Un arrêté municipal est à prendre dans le cadre du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI). Sera joint la liste des points d'eau Incendie (PEI) de la commune répartie en 2 annexes à savoir :

==> Annexe A : PEI avec un débit horaire supérieur ou égal à 30 m³ ou instantanément disponible

==> Annexe B : PEI non conformes avec un débit horaire inférieur à 30 m³.

L'arrêté est à transmettre au SDIS et à la préfecture.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une séance est prévue le 29 mars 2018 avec un représentant du SDIS et VEOLIA afin de faire un point sur notre défense incendie.

Madame le Maire sollicite l'assemblée afin de signer une convention avec le SDIS pour utilisation et mise à disposition à titre gratuit du logiciel informatique. Ce dernier permet de consulter les PEI, de mettre à jour des non conformités, avoir l'état des disponibilités et indisponibilités des PEI.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Informations et Questions diverses

- Règlement intérieur du cimetière:

Commission prévue le 01 mars 2018.

- Projet 2018 : installation réseau chaleur à l'école

Prochaine séance le lundi 5 mars à 10 h15. Il sera fait état du chiffrage avant consultation entreprises.

- Avenir des écoles sur le RPI :

Suite à rencontre avec le secrétaire général de la préfecture, le DASEN et les trois maires, il est prévu :
==>une réunion est programmée le 20 mars à 9 hs à Belfort du Quercy avec les trois maires pour réfléchir à l'avenir du RPI et faire des propositions.

==>une autre séance sera programmée en avril en présence des conseillers départementaux et président d'intercommunalité pour valider ou non les propositions ou orienter des pistes.

==> Enfin, en mai 2018, un nouveau point sera fait au secrétaire général de la préfecture et au DASEN. La baisse du nombre d'enfants fréquentant les écoles dans notre département est une réalité et dans l'idée de ne pas subir certaines décisions, nous sommes dans l'obligation de nous concerter afin de trouver le meilleur compromis dans l'intérêt général.

- Opération 100 % compostage : Une présentation sera faite au prochain conseil municipal.

Réunions à prévoir :

Commission pour rédaction Règlement Intérieur cimetière le 1 mars à 9 hs	Philippe BESSE – JP BROUQUIL – Corinne FONT-Roselyne VALETTE
Commission école le 8 mars à 20 h 30	Le conseil municipal
Commission incendie le 29 mars 2018 à 9 hs	Philippe BESSE – Corinne FONT- Roselyne VALETTE

Fin de séance : 19 heures 45.

Prochain conseil municipal le lundi 19 mars 2018